

gieuse qui la veillait, la malade récita son chapelet et invoqua les Martyrs comme d'habitude. Elle fut récompensée de sa confiance. Elle s'endormit aussitôt d'un sommeil profond et reposant comme elle n'en avait éprouvé depuis le 28 décembre.

Dès le lendemain, 18, ce fut une guérison complète qu'eurent à constater plusieurs témoins. A 6 heures 30, Mlle Lemay s'éveilla et se sentit parfaitement bien. Elle chercha sa médaille des Martyrs qu'elle avait suspendue à son cou; elle la trouva... mais plus de goître. Elle s'assit sur son lit pour la première fois depuis le 28 décembre, ce qui fit que la dame Leblanc, qui se tenait près d'elle, faillit s'en trouver mal. "Que faites-vous là, ma fille ? dit-elle. — Je cherche ma médaille sur ma grosse gorge; mais je n'ai plus rien..." Les bandages étaient défaits et pour cause: la tumeur était disparue. Quelques religieuses vinrent alors et constatèrent la guérison. De même, M. l'abbé Jetté, aumônier de l'Institution. Des religieuses conseillèrent la prudence; mais c'était visiblement inutile: Mlle Lemay était guérie. Le médecin arriva pour la visite coutumière vers 10 heures 30. Voyant les bandages enlevés, il gronda sa patiente. Lui faisant renvoyer la tête en arrière: "Comment vous sentez-vous ? dit-il; le goître est disparu, mais il peut revenir... Continuez les compresses." On promit, mais seulement pour ne pas lui déplaire. — Je me sens très bien, dit Mlle Lemay; je veux m'en retourner chez moi. — A la fin de la semaine, si le mieux persiste", dit le médecin. Le soir, M. Lemay vint à son tour voir sa fille guérie. "Ce n'est plus ma Corinne", dit-il. On décida de l'amener à la maison. Le médecin la visita tous les jours pendant quelque temps. Il constata finalement une guérison parfaite.

"Aujourd'hui, 26 août 1927, écrit-on, l'état de santé excellent de Mlle Lemay persiste comme au premier jour de la guérison."



L'OBLIGATION DE L'AUMONE

Cette obligation ne souffre point de dispense. Dieu n'a donné des richesses aux hommes que pour qu'ils les versent dans le sein de l'indigence. C'est donc aller contre son intention que de les entasser par avance ou de les dépenser en superfluités. Aussi la sentence que Jésus-Christ doit prononcer au dernier jour, portera-t-elle principalement sur la conduite qu'on aura tenu à l'égard des pauvres. Le Sauveur a voulu nous apprendre par là que l'aumône est la clé du ciel et le canal des grâces.

L'obligation de faire l'aumône ne se mesure pas sur la quantité des biens, mais sur les sentiments du cœur. Elle est com-